

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 45

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GOBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_176 : TRANSPORTS / APPROBATION DE LA CHARTE DU PÔLE DES MOBILITÉS DURABLES PORTÉE PAR L'AFAPCA**

### **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

L'AFAPCA – Centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et pour l'emploi est une Association Loi 1901 qui œuvre, sur le territoire du Cantal, pour accompagner les publics en fragilité en démarche d'insertion professionnelle. Elle intervient notamment sur le volet « Mobilités solidaires et inclusives » en portant des projets, dispositifs et expérimentations auprès de ses bénéficiaires.

A titre d'exemple, l'AFAPCA a notamment initié, en lien avec Handicap et Société un groupe de travail « Mobilité pour Tous », qui a permis d'aboutir au déploiement, sur les années 2023 à 2025, du programme TIMS, visant à expérimenter des solutions d'éco-mobilité inclusive sur le territoire. L'AFAPCA met aussi en œuvre une école de conduite solidaire et travaille actuellement à une cartographie des mobilités.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et l'AFAPCA coopèrent déjà via un partage d'informations et pour l'animation du Challenge Mobilités qui a lieu chaque année mais aussi via une convention de partenariat permettant de compléter les moyens mis en œuvre par la Collectivité par des actions plus ciblées sur certains publics (recherche de solutions de mobilité adaptées au profil des ressortissants, accompagnement des

publics en difficulté dans leur autonomie pour utiliser les transports en commun, développement d'expérimentations et projets de mobilité inclusive portés sur le territoire de la CABA et de ses communes membres...).

En 2023, l'AFAPCA, ainsi que le CPIE de Haute-Auvergne, Handicap et Société et 2 conseillers indépendants en mobilité (Pierre Mousty et Elise Burgain) se sont réunis en collectif et ont créé le Pôle des Mobilités Durables.

Le Pôle des Mobilités Durables a pour objectif d'accompagner les acteurs de la mobilité à l'échelle du département du Cantal dans le déploiement d'une mobilité durable accessible à tous. Son intervention s'articule autour de 4 missions :

- assister les partenaires dans l'expérimentation et le déploiement de solutions de mobilité ;
- valoriser les réussites et l'engagement de tous sur les enjeux de mobilités ;
- conseiller et coordonner les projets ;
- sensibiliser et accompagner les changements.

Afin de délimiter son action, son fonctionnement, sa gouvernance et d'engager les partenaires, a été établie une charte du Pôle des Mobilités Durables.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac soutient les actions de l'AFAPCA et du CPIE et, en tant qu'AOM, souhaite soutenir également le Pôle des Mobilités Durables dont le champ d'actions est également jugé complémentaire et permettant de partager des objectifs communs sur le développement d'une mobilité accessible à tous.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider ladite Charte, engageant la Collectivité à suivre les projets que le Pôle mettra en œuvre dans son ressort territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la Charte du Pôle des Mobilités Durables, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Vice-Président en charge de la Mobilité et des Transports Urbains à signer ladite charte et tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.